



FICHE PRÊT DE MATÉRIEL

L'EMPRUNTEUR

Association :

Adresse :

Son représentant :

Rôle dans l'association :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

MATERIEL EMPRUNTE

O/N	Description	LOCATION	CAUTION
	Barnum 4 m X 8 m (2)	60 € (l'unité)	1000 € (l'unité)
	Barnum 3 m X 6 m	50 €	800 €
	Barnum 3m x 3m (2) SPIDTEC	40€ (l'unité)	500€ (l'unité)
	Barnum Leger 3mx3m	20€ (l'unité)	80€ (l'unité)
	Lest fontes 8kg (20)	gratuit	30€ (l'unité)
	Lest sac sable	gratuit	5 € (l'unité)
	Rideaux cotés 3m et 4m	gratuit	20€ par barnum
	Passage de câbles de 1m (10)	5€ (l'unité)	15€ (l'unité)
	Percolateur 110 tasses	20€	100€
	Percolateur 48 tasses (2)	15€	90€
	Plancha PRO (sans bouteille)	60€	500€
	Machine Hot Dog	30€	200€
	Friteuse électrique	20€	120€
	Friteuse gaz (sans bouteille)	40€	250€
	Nettoyage (friteuse, plancha) si nécessaire	30€	
	Gaufrier (3)	12€ l'unité	80€ l'unité
	Bac 12,5 P200mm avec couvercle (1)	5€ l'unité	25€ l'unité
	Bac P40 mm avec couvercle	6€ l'unité	40€ l'unité
	Bac P65 mm perforé avec couvercle (2)	8€ l'unité	60€ l'unité
	Bac P100	4€ l'unité	20€ l'unité
	Marmite Vin chaud 12,5l	15€	130€
	Chauffe-Plats électrique	5€ l'unité	30€ l'unité
	Tripatte	6€	50€
	Mange debout (15)	5€ l'unité	40€ l'unité
	Verres ballon 12cl par 12 (190) rendu lavés	3€ les 12	12€ les 12 (casse 1€/verre)
	Verres Elégance 12cl par 12(60) rendu lavés	4€ les 12	24€ les 12 (casse 2€/verre)
	Tables polyéthylène (40) rendu propres	6€ l'unité	60€ l'unité
	Banc Polyéthylène (40) rendu propres	5€ l'unité	50€ l'unité
	Tables bois (7)	4€	20€ l'unité
	Chaises (86)	1€	5€ l'unité

MONTANT DE LOCATION ET CAUTION

Location :

€

Caution :

€

DATE DE L'EMPRUNT

Le

L'emprunteur s'engage à retourner la totalité du matériel désigné ci-dessus, en parfait état, avant le :

.....

Le matériel devra être rendu en parfait état de marche et dans les délais prévus suivant l'article 6 de la convention ci-jointe. Le chèque de caution sera rendu qu'après vérification du matériel avec la présence ou non du loueur.

CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL

Cette convention s'applique au prêt de matériel, propriété du comité des fêtes d'Arnas

D'une part l'association: **Comité des fêtes d'Arnas** et son représentant :

Et d'autre part : et son représentant :

Il a été convenu ce qui suit :

-Objet

Article 1

L'objet de la présente convention est de régir les conditions du prêt de matériel appartenant au comité des fêtes d'Arnas

-Matériel prêté

Article 2

L'association **comité des fêtes Arnas** met à la disposition de l'emprunteur son matériel, suivant les modalités précisées dans les articles de cette convention.

-Modalités d'emprunt

Article 3

La réservation d'un matériel est réalisée par mail minimum 15 jours avant: comitedesfetes.arnas@orange.fr
[ou au 06 82 69 92 51](tel:0682699251)

Article 4

A chaque emprunt, l'emprunteur doit fournir les pièces suivantes :

- la convention de prêt matériel datée et signée.
- Le prix de location pour une Journée : €
- une caution de : €
- La fiche de prêt rempli avec le nom du responsable.

Responsabilités

Article 5

L'association **Comité des fêtes d'Arnas** ne peut être tenue pour responsable en cas d'utilisation dangereuse, frauduleuse ou illicite du matériel emprunté.

Article 6

L'association **Comité des fêtes d'Arnas** se réserve le droit de procéder à la vérification du matériel en présence de l'emprunteur pour s'assurer de son bon fonctionnement et le précisera sur la fiche de prêt lors de l'emprunt et du retour. En cas de détérioration du matériel ou non-respect de la date de retour, la caution pourra ne pas être restituée, en partie ou en totalité. L'emprunteur s'engage à restituer le matériel en l'état à l'association Comité des fêtes Arnas qui procèdera à sa réparation. En cas de perte ou de vol, l'emprunteur est tenu d'avertir immédiatement l'association et de fournir les déclarations attestant de l'événement. Le remboursement du matériel est à la charge de l'emprunteur.

Article 7

En cas de dysfonctionnement, le matériel devra être immédiatement remis à l'association **Comité des fêtes Arnas**. Le dysfonctionnement est précisément signalé par l'emprunteur et mentionné sur la fiche de prêt.

Fait à : ARNAS Le

Le comité des fêtes Arnas

L'Emprunteur :

Représenté par

. Représenté par :

(signature)

(signature)